

Interpellation port de Nyon

Nyon, 22 avril 2024

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En janvier 2022, le conseil communal a voté un crédit de CHF 90'000.- pour une étude diagnostic ainsi qu'un appel d'offre concernant les futurs aménagements du port de Nyon.

La première étape (pour un montant de CHF 61'500.-) prévoyait :

- Un diagnostic de l'état des digues
- Une étude géotechnique
- Un diagnostic de la pollution du fond du port

Une fois ces études faites, le même préavis demandait un montant de CHF 28'500.- pour faire un appel d'offres de service pour la sélection d'un mandataire.

La Municipalité nous informait également de son calendrier prévisionnel :

- Septembre à décembre 2021 : étude préliminaire.
- Janvier à mars 2022 : appel d'offres et sélection du groupement de mandataires.
- Printemps 2022 : dépôt du préavis pour le crédit d'étude.

Deux ans plus tard, je me permets de venir aux nouvelles et de poser quelques questions, tout en sachant qu'il s'est écoulé 6 mois entre le dépôt du préavis et le vote au conseil communal.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce que les études préliminaires citées dans le calendrier et dans le préavis sont faites ?
- Le rapport sur la pollution est-il visible pour le conseil ?
- Le choix du mandataire a-t-il été fait selon le calendrier ?
- Si oui, pourquoi n'a-t-il pas été communiqué comme tout lauréat dans une telle procédure ?
- La Municipalité peut-elle nous renseigner sur le délai du préavis d'études ?
- Le montant du préavis était-il suffisant ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Niall Macpherson
Conseiller Communal du Parti Indépendant Nyonnais